



La Drysienne

Lettre aux habitants de Dry

Chambre d'hôtes à DRY

La Roulotte du Petit Caillou

Hébergement insolite pour 2 personnes.

Ouvert du 15 avril au 30 septembre.

Petit déjeuner, draps et linge de toilette fournis.

50 € la nuitée pour 2 personnes.



Table d'hôtes possible le soir sur réservation uniquement.
Repas champêtre cuisiné avec les produits du potager.



Accueil Paysan
La campagne à bras ouverts,
pour des vacances autrement

Contact : Clarisse et Philippe NEVEU
452 rue Raymond JESUS 45370 DRY
02 38 45 94 63 ou 06 47 12 12 69

philippe.neveu19@wanadoo.fr



Roulotte du Petit Caillou



La Drysienne N° 28 – Juin 2017

Tel : 02 38 45 71 07 – Fax : 02 38 45 97 05 – courriel :

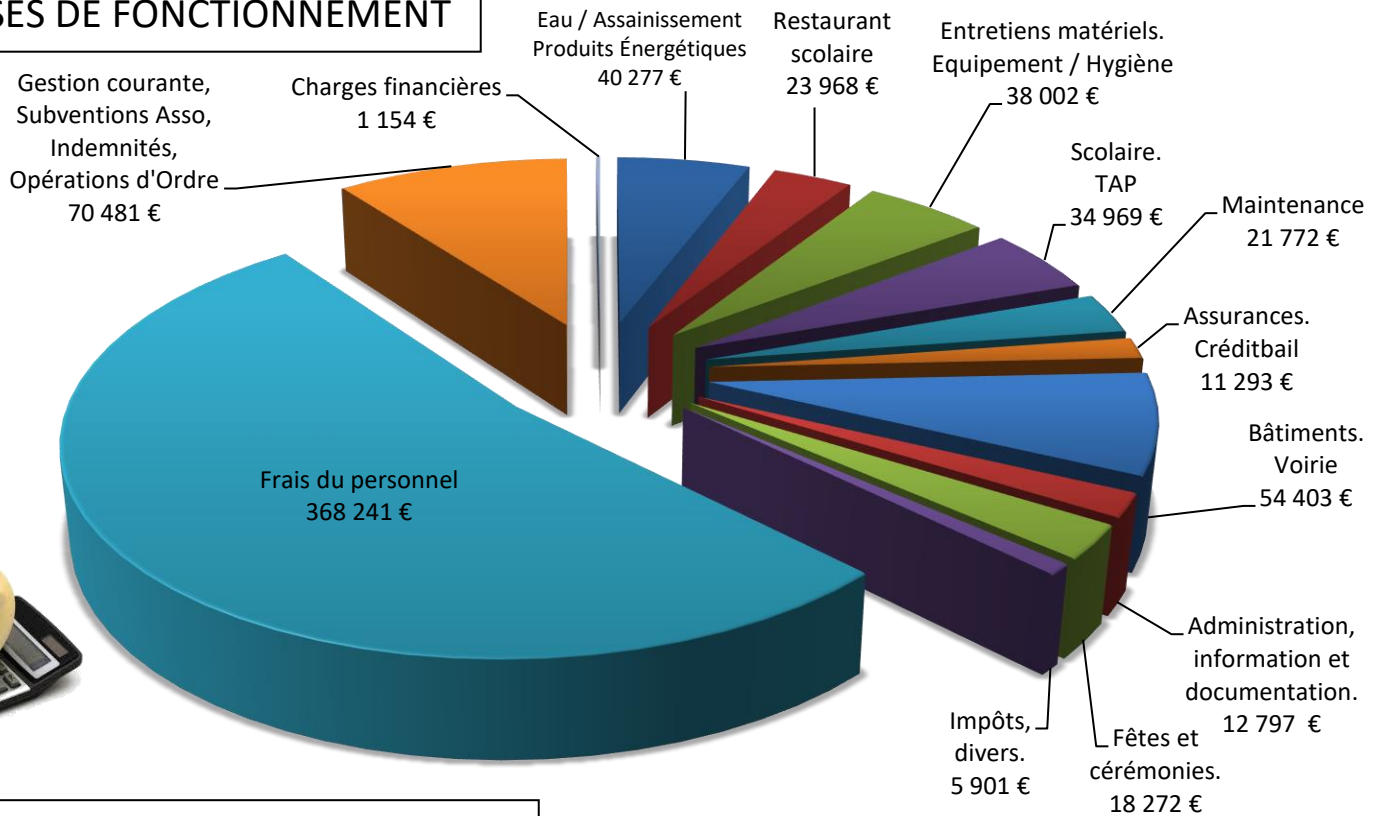
mairie.dry@wanadoo.fr

Site web : <http://www.mairie-dry.fr>

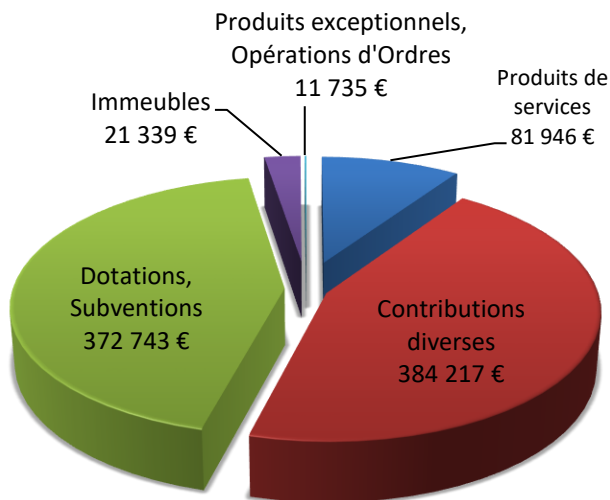
La commission communication : Christelle DURR et Dany BARET

Point sur les Finances de la commune. Compte administratif 2016.

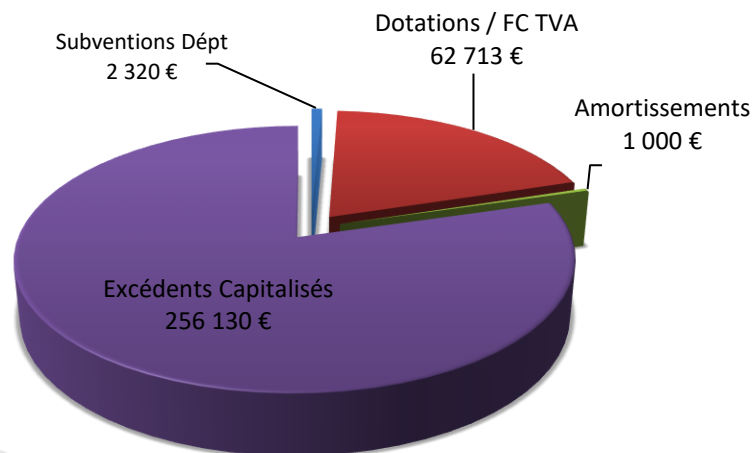
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



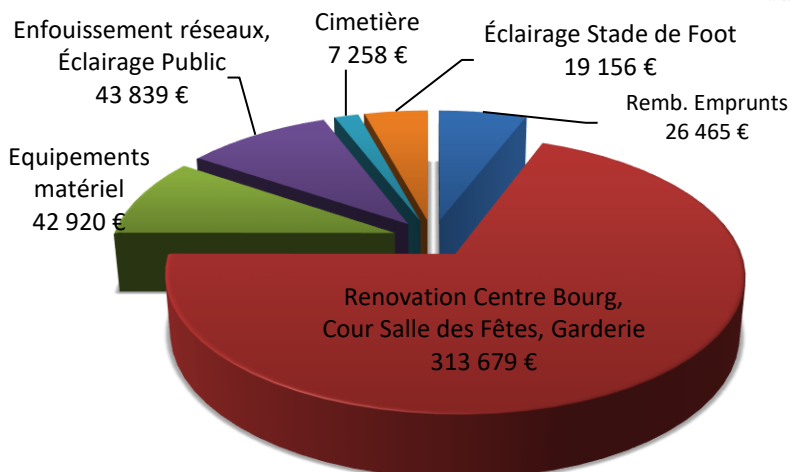
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENTS



DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS



RÉSULTATS EXERCICE 2016

Excédent de fonctionnement = 159 723 €



Recettes : 861 253 €

Dépenses : 701 530 €

Augmentation de 1,2 % par rapport à 2015

Déficit Investissement = 131 153 €



Recettes : - 322 163 €

Dépenses : - 453 317 €

RECONDUCTION DES T.A.P 2017/2018 ECOLE PRIMAIRE

Sans instruction du ministère, Mr le Maire a précisé en conseil d'école, la reconduction des T.A.P, le Vendredi après-midi 13h30 - 16h30.

Il rappelle aussi que la commune n'a pas voulu faire payer la participation aux T.A.P et il en sera de même sauf si les subventions allouées venaient à disparaître, dans ce cas, nous nous verrions avec les délégués des parents pour décider ce qu'il conviendra de faire.

L'incivilité, l'incorrection, la non-participation ou tout autre acte non conforme seront sanctionnés dès la reprise des T.A.P



Autorisation de sortie du territoire (AST)

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire. Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

SONDAGE POUR UN SERVICE UTILE SUPPLEMENTAIRE :

Aimeriez-vous qu'une Boulangerie automatique « pain et viennoiseries » soit installée à DRY ?

OUI

NON

Il s'agirait d'un distributeur de pain frais et viennoiseries, avec réassortiment si besoin, pour avoir du pain 24h/24h.

Nous vous remercions de donner votre réponse par téléphone **02.38.45.71.07**, mail mairie.dry@wanadoo.fr ou en vous rendant à la mairie aux heures d'ouvertures.



Suppression des frais d'itinérance dans l'Union européenne depuis le 15 juin 2017



Depuis le 15 juin 2017, les Européens n'auront plus de frais d'itinérance à payer quand ils se déplaceront dans l'Union européenne (UE).

Les frais d'itinérance sont les surcoûts que les opérateurs de télécommunications imposent à leurs abonnés lorsqu'ils utilisent leur appareil mobile dans un autre pays de l'UE.

En effet, l'itinérance (en anglais *roaming*) est une fonctionnalité qui permet d'utiliser son téléphone mobile, son *smartphone* ou sa tablette via un opérateur différent de celui auquel on est abonné.

Ainsi, depuis le 15 juin 2017, lorsqu'ils sont en déplacement dans l'UE, les consommateurs (particuliers et entreprises) voient leurs appels, SMS et données mobiles facturés au même tarif que lorsqu'ils se trouvent dans leur pays.

À noter :

Les frais d'itinérance sur les données mobiles seront également supprimés lors de séjours dans les départements et collectivités d'outre-mer. Pour leurs parts, les frais d'itinérance sur les appels et les SMS sont supprimés depuis le 1^{er} mai 2016.

Rappel :

Les appels passés depuis le pays d'origine vers un autre pays de l'UE continuent d'être facturés selon une tarification spécifique, variable selon les opérateurs.

Source de ces informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A11585>

Vérifier les conditions auprès de votre opérateur.





MAIRIE.



À venir...

**LES ASSOCIATIONS
COMMUNALES.**



Jeudi 14 juillet : Fête Nationale

Cérémonie à 11 h 30 au monument aux morts.
Jeux à partir de 15 h zone de loisirs de Dry.



Lundi 4 septembre : Rentrée scolaire
8 h 30 - cours de l'école élémentaire.

Samedi 16 septembre : Spectacle d'Automne.
Concert de Karine ACHARD offert par la municipalité.
Eglise de Dry à 20 h 30.



Du 05 au 15 octobre : Semaine Rose.

Samedi 11 novembre : Commémoration de l'Armistice. Monument aux morts à 10 h 00.



Vendredi 17 novembre : Marche pour les Droits de l'Enfance.
Place de la Mairie à 18 h 30.

Dimanche 19 novembre : Déjeuner offert par la municipalité aux Anciens de la commune.

Ven 24 et sam 25 novembre : Téléthon de Dry.
Programme dans la Drysienne de fin septembre.

Dimanche 10 septembre : Vide grenier.

Comité des fêtes - Rue de la Verronnerie.

Samedi 21 & dimanche 22 octobre : Course Scalex'Dry - Villecante.



Dimanche 11 Novembre : Ste Cécile.

Musique municipale.

Dimanche 12 novembre : Bourse aux jouets.
Comité des fêtes - Salle des fêtes.

Cléry Son et Lumière

Parc culturel du Val d'Ardoux à Dry. Spectacle
« La Renaissance, le Val de Loire éblouissant »

DERNIÈRE SAISON.

Les 15, 16, 21, 22, 23, 27, 28 et 29 juillet 2017.

Et également, « Le Camp du Drap d'Or »,
banquet renaissance, les 21, 22, 28 et 29 juillet 2017.

Pour plus d'informations ou billetterie : cleryraconte.com

Vente des billets au Café de la Paix à Dry.



Samedi 1^{er} juillet : « Les Arts dans la rue ». Gratuit

Échassiers et comédiens, Krizo théâtre - 9h30 à 10h à Dry - 10h15 à 11h à Cléry
St André - 11h15 à 12h à Mareau aux Prés.

Déambulation Festive à 14h30 sur le parvis de la Basilique.

Jonglerie Champêtre, Association Chant de balles à partir de 15h30 au Clos Noah (cour de la mairie à Cléry).

Les Misérables, Krizo théâtre, représentation à 16h (60 min).

Atelier Manga, Hugor Tampia-Mongo.

Samedi 2 septembre : Concert de l'Orchestre Symphonique de la Région Centre-Val de Loire/Tours.

A 21h - Salle polyvalente de Mareau-aux-près. 5 €, gratuit pour les - de 15 ans.



Samedi 16 & dimanche 17 septembre : Journée du Patrimoine. Château du Bouchet.

Visite du château - Exposition de sculptures, céramiques et dessins. Gratuit.

Samedi : Concert Lyrique, Piano et Clarinette à 18h30. 10 €, gratuit pour les -18 ans.

Dimanche : Food-Truck « Fine Bouche » pour vous restaurer et animation musicale
déambulatoire avec le groupe Groupomogène Dixieland Jazzband (gratuit).

Vendredi 29 et Samedi 30 septembre : Concert « Stabat Malter » Grand Chœur de Cléry et Orchestre du
Chapitre A 20h30 – Basilique Notre-Dame de Cléry. 15 €, 5 € pour les - de 14 ans.

Dimanche 10 septembre : Marché Villageois. Cléry-St-André.



Samedi 14 et dimanche 15 octobre : Foire aux pommes. Vide Grenier le dimanche. Cléry-St-André.

Pour apparaître dans « Le coin des Associations », merci de nous communiquer les dates de vos futures manifestations ou vos articles avant le 19 septembre pour diffusion dans la prochaine Drysienne fin septembre.

Contact : montpensier@live.fr